

Une gestation de 5 ans pour les crèches des contrats de quartier

PETITE ENFANCE 700 places de crèches ouvertes en 20 ans

► Bruxelles manque toujours de places en crèche.

► Dans le cadre des contrats de quartier, 27 lieux ont ouvert mais tous ne touchent pas les populations les plus en demande.

Après le mot « *félicitations* », la deuxième phrase qu'entend une future maman est : « *Vous avez trouvé une place en crèche ?* ».

Pouvoir inscrire son enfant dans un lieu d'accueil sans pour cela devoir hypothéquer sa maison relève du miracle à Bruxelles. Et pourtant, la Communauté française a multiplié les plans dit Cigogne afin de répondre à une demande croissante. La Région bruxelloise a aussi décidé de prendre le biberon par la tétine en inscrivant systématiquement la création d'un lieu d'accueil pour la petite enfance dans les contrats de quartier durable. Ainsi, entre 1997 et 2016, 61 lieux d'accueil ont été initiés dans le cadre des 44 contrats de quartier répartis sur 12 communes. Fin 2017, 27 milieux d'accueil francophones et 8 néerlandophones avaient réellement ouvert. Ils sont principalement situés à Molenbeek, Anderlecht, Schaerbeek, Saint-

Gilles et la Ville de Bruxelles, des communes avec les plus hauts taux de croissance de la population. Mais cela ne suffit pas puisqu'on atteint aujourd'hui un taux de couverture de 28,9 % en moyenne alors que la norme européenne est fixée à 33 %.

La Région bruxelloise finance ainsi la structure et la Communauté française le personnel. En réalité, une place coûte 13.000 euros par an. Les parents paient environ 3.000 euros, la commune 2.000 euros, la subvention régionale pour les ACS, 2.000 et enfin la subvention de l'ONE est de 6.000 euros. Dans le cadre des contrats de quartier, la Région finance aussi les murs. Et parfois, le résultat se fait attendre.

En moyenne, il faut entre 3 et 5 ans pour ouvrir la structure mais parfois, près de dix ans sont nécessaires car les travaux prennent du temps, selon une étude du Réseau des initiatives enfants - parents - professionnels (RIEPP). En théorie, ces crèches devraient avoir un volet social plus important et surtout être ancrées dans leur quartier avec un grand nombre d'enfants issus des rues avoisinantes. Or, selon les chercheurs, peu de crèches se préoccupent réellement de la provenance des enfants.

Mixité sociale

Les bébés sont souvent issus de

la commune mais pas nécessairement du quartier puisque cette priorité n'a pas été mise dans les règlements d'ordre intérieur. Pour certaines structures, il est même important de ne pas habiter dans le quartier afin de créer une mixité sociale dès la plus petite enfance. Cela permet aussi aux crèches d'augmenter les revenus puisque le prix de la journée est calculé en fonction du revenu des parents.

En moyenne, les prix des crèches construites dans le cadre des contrats de quartier sont moindres que ceux de la moyenne régionale (15,02 euros par jour) mais cela n'est pas suffisant, selon les chercheurs, pour que la crèche atteigne son but social. « *Personne n'arrive à dire si ces crèches ont atteint leurs objectifs d'intégration dans le quartier et répondent réellement à la demande des habitants les plus proches*, souligne le député Alain Maron (Ecolo) dans une interpellation auprès du ministre-président Rudi Vervoort (PS). *Des critères supplémentaires pourraient être inscrits.* »

Seulement, la Région ne peut intervenir uniquement dans le financement. Selon elle, il faudrait surtout améliorer la coordination entre elle et la Communauté française pour accélérer les ouvertures et atteindre ainsi les 38 % prévus dans le cadre du volet 3 du nouveau plan Cigogne. ■

VANESSA LHUILLIER

SAINT-GILLES**Une crèche de 149 places**

Dans le cadre du contrat de quartier Bosnie à Saint-Gilles, une crèche est prévue sur le site de l'Ecarn. A la base, ce projet était identifié comme prioritaire pour 18 places. En 2013, les places n'ont cependant pas été reprises ni dans les volets 1 et 2 du plan Cigogne III. Il y a effectivement un décalage dans le temps, souvent plusieurs années entre le moment où une commune obtient un financement de la Cocof pour construire une crèche et le moment où la Fédération Wallonie Bruxelles décide de financer l'encadrement.

Une fiche d'intention a cependant été remplie pour que l'ONE soit au courant du projet. D'après la Communauté française, le volet 3 qui prévoit la création de 5.200 places pour Bruxelles et la Wallonie devrait être lancé en octobre. Dans ce cadre, la commune rentrera une demande pour la totalité des places à créer, à savoir 149 places.

A priori, Saint-Gilles a de bonnes chances d'obtenir le financement et l'agrément vu la croissance démographique de la commune. Le chantier du bâtiment a démarré en mai et elle devrait ouvrir à l'horizon 2020.

V.L.H.